



## Répartition du financement des travaux de caves

Par **bresil**, le **07/10/2012** à **12:42**

Dans une copropriété constituée de 8 copropriétaire, nous devons en urgence effectuer des travaux de renforcement du haut de plancher des caves. Le haut de plancher des caves est partie commune. Pour des raisons historiques, chaque copropriétaire détient une cave pour 1 millième chacun. Mais la superficie de chaque cave est différente, elle va du simple au triple selon les caves. Comment répartir le financement? Au prorata de la superficie de la cave que l'on détient ajouté d'1/8ème des parties communes (couloir, escalier, 1 cave commune)? Si oui, y a t-il une jurisprudence que l'on pourrait consulter. ou bien le financement doit-il être réparti selon les millièmes des copropriétaires? Si c'est le cas cela parait injuste.....Quel est le texte? Par ailleurs faut il retenir les millièmes des caves ou les millièmes globaux (appartement + cave)?

Par **janus2fr**, le **07/10/2012** à **21:48**

Bonjour,  
Tout ceci doit être précisé au règlement de copropriété.